



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente
auprès des Nations unies à Genève

Daniel DA CRUZ

**14^e session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
GHANA
(Genève, le 23 octobre 2012)**

Intervention du Luxembourg

Madame la Présidente,

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation du Ghana et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Dans le cadre de notre dialogue interactif, ma délégation souhaite formuler deux questions :

1. Le taux élevé de mortalité maternelle que connaît le Ghana demeure très préoccupant. Quelles mesures les autorités ghanéennes entendent-elles prendre pour combattre ce fléau?
2. Nous nous félicitons que le Ghana ait connu à ce jour deux décennies de gouvernance démocratique et cinq scrutins électoraux libres et réguliers. Est-ce que la délégation pourrait nous indiquer quelles mesures récentes ont été prises afin de garantir que les élections de décembre prochain se dérouleront également dans les meilleures conditions, et d'assurer ainsi une situation postélectorale pacifique et sans heurts ?

Par ailleurs, nous souhaitons adresser deux recommandations à la délégation ghanéenne :

1. Le Luxembourg recommande au Ghana de redoubler d'efforts afin d'assurer la protection des droits de la femme et de l'enfant. Nous partageons les préoccupations exprimées dans le rapport relatives à certaines pratiques culturelles, telles que les mutilations génitales féminines ou encore l'esclavage rituel. De même, le Luxembourg demeure préoccupé par la persistance du travail des enfants et de violence à leur encontre.
2. Le Luxembourg recommande au Ghana de ratifier sans tarder le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et, dans ce contexte, de mettre sur pied un mécanisme national de prévention de la torture, tel que prévu par cet instrument.

Je vous remercie.